



Pays de
Châteaugiron
Communauté

MAG'

N°82 - JANVIER 2026

Commune nouvelle de Châteaugiron - Domloup - Noyal-sur-Vilaine - Commune nouvelle de Piré-Chancé - Servon-sur-Vilaine

GRAND ANGLE

UN PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL



INFOS PRATIQUES

PAYS DE CHÂTEAUGIRON COMMUNAUTÉ

16, rue de Rennes - 35410 Châteaugiron
www.communaute.paysdechateaugiron.bzh
02 99 37 67 68 - contact@pcc.bzh
Lundi au vendredi : 8h30-12h30 et 13h30-17h30

FRANCE SERVICES

02 99 37 97 08 - france.services@pcc.bzh
Sur rendez-vous
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

POINT ACCUEIL EMPLOI

2 sites
▪ **Antenne de Châteaugiron**
16, rue de Rennes
02 99 37 39 10 - pae@pcc.bzh
Accueil sans rdv : du lundi au vendredi - 9h-12h
Accueil sur rdv uniquement : tous les après-midis

▪ Antenne de Noyal-sur-Vilaine

Tréma - 10, rue Joseph Deshommes
02 99 37 58 76 - pae@pcc.bzh
Accueil sans rdv : mardis et jeudis - 9h-12h
Accueil sur rdv uniquement : reste de la semaine (matins et après-midis)

Permanences We Ker (ex. Mission locale) (16-25 ans)

Sur rendez-vous (contacter le PAE)

RELAIS PETITE ENFANCE (RPE)

02 99 37 08 53 - relais.petiteenfance@pcc.bzh
Permanences téléphoniques :
chaque jour de 13h30 à 17h30 (sauf le mardi) et le vendredi de 8h30 à 12h30
Permanences sur rendez-vous :
Des créneaux sont proposés sur l'ensemble des communes. Des rendez-vous sont possible chaque jour (sauf le mardi).

POINT INFO RÉNOVATION

02 99 37 67 68 - renovation@pcc.bzh
Lundi au vendredi : 8h30-12h30 et 13h30-17h30

SERVICE PUBLIC

D'ASSAINISSEMENT

NON COLLECTIF

Conseils et contrôle des installations
02 99 37 67 68 - spanc@pcc.bzh
Lundi au vendredi : 8h30-12h30 et 13h30-17h30

LOCATION DE SALLES

Familia à Servon-sur-Vilaine : 2 salles (190 ou 75 personnes)
Tréma à Noyal-sur-Vilaine : 1 salle (400 personnes)
02 99 37 67 68 - familia.trema@pcc.bzh

ESPACE DE COWORKING

SALLES DE RÉUNION

Tréma - 8, rue Joseph Deshommes
Noyal-sur-Vilaine
02 99 37 67 68
Réservation en ligne sur :
▪ Coworking : www.communaute.paysdechateaugiron.bzh/reservation-coworking
▪ Salles de réunion :
www.communaute.paysdechateaugiron.bzh/reservation-salles-de-reunion/

PISCINE INOXIA

La Perdriots - 2, rue du Centaure
Châteaugiron
02 99 04 10 30 - www.piscine-inoxia.com

PÔLE TENNIS

INTERCOMMUNAL

Information sur les badges d'accès
02 99 37 67 68

CRÈCHES

INTERCOMMUNALES

Lundi au vendredi : 7h-19h
Libellule à Châteaugiron : 18, avenue Pierre Le Treut
02 90 09 33 50
Coccinelle à Noyal-sur-Vilaine : 2, rue du Moulin
02 90 09 33 51
Micro-crèche à Servon-sur-Vilaine : 10B, rue Charles Brisou
Renseignements : s'adresser au Relais Petite Enfance

OFFICE DE TOURISME

INTERCOMMUNAL

2, rue Nationale - Châteaugiron
02 99 37 89 02
office.tourisme@pcc.bzh
www.tourisme-paysdechateaugiron.bzh

PERMANENCE ARCHITECTE-

CONSEIL

Le 2^e mercredi matin de chaque mois sur rendez-vous, à la Communauté de communes
02 99 37 67 68

DÉCHETTERIES

SMICTOM Sud-Est 35 : 02 99 74 44 47
www.smictom-sudest35.fr

Châteaugiron (Saint-Aubin du Pavail)

ZA du Pavail

Noyal-sur-Vilaine

ZA de la Rivière

ÉDITO



Dans le cadre du projet de territoire 2022-2027, le Pays de Châteaugiron Communauté facilite la mise en œuvre d'actions structurantes en faveur de l'aménagement et de la préservation de notre cadre de vie. Sobriété foncière et énergétique, urbanisme écoresponsable, protection des paysages et de la biodiversité, valorisation des espaces naturels... autant d'orientations qui façonnent aujourd'hui notre démarche collective.

Dans cette dynamique, les cinq communes du territoire ont choisi en 2025 de transférer la compétence relative au Plan Local d'Urbanisme (PLU) à l'échelle intercommunale, le PLUi apparaissant comme le document de planification privilégié pour concilier de manière équilibrée, le développement de l'habitat, de l'économie et des équipements.

Cette évolution permet d'aborder l'aménagement, en tenant compte des continuités géographiques et des enjeux partagés, tout en respectant les spécificités de chacune des communes. Le PLUi devient ainsi un outil commun de coordination et de solidarité territoriale, auquel chacun peut contribuer : habitants, entreprises, élus locaux.

Fidèles à ces valeurs et à cet engagement collectif, l'ensemble des élus du Pays de Châteaugiron Communauté vous adresse ses meilleurs vœux.

Jacky Lechâble

Vice-Président du Pays de Châteaugiron Communauté

SOMMAIRE

10

GRAND ANGLE

PLUi : Plan Local d'Urbanisme intercommunal



4

COUP D'ŒIL

- Retour sur les Enchanteurs et les Trophées pédestres et cyclistes
- Circuit du patrimoine : des bulles sonores à Servon-sur-Vilaine
- Le jeu médiéval Aux Portes du Duché
- Les Héros de la lecture
- Les animations du Relais Petite Enfance
- Accueil Social Inconditionnel de Proximité
- Les accompagnements France Services
- Service technique intercommunal



8

ÉCONOMIE / EMPLOI

- Alimentation locale à la Saint-Denis
- Jardin au naturel
- Cafés de l'emploi et We recrute
- Jobs d'été 2026



15

RUBRIQUE DE VIOLETTE

Qualité de l'air intérieur

16

EXPRESSION DES ÉLUS

17

EN BREF

18

IDÉES DE SORTIE



▼ LES ENCHANTEURS, FESTIVAL INTERCOMMUNAL DU LIVRE MÉDIÉVAL ET DE L'IMAGINAIRE

En novembre, pour sa 10^e édition, le festival Les Enchanteurs a réuni 3000 personnes sur le site du château de Châteaugiron : rencontres littéraires, expositions, initiations, jeux, spectacles, animations pour petits et grands...

Dans le cadre de la grande librairie, 22 auteurs, autrices, illustrateurs, illustratrices et créateurs de jeux de société étaient au rendez-vous pour rencontrer le public et présenter leurs ouvrages, soutenus par les deux librairies partenaires.

750 élèves d'élémentaire et de collège ont également eu la chance de découvrir ces métiers. De futurs lecteurs, des amateurs et des curieux, au rendez-vous malgré la pluie.

Au cœur du festival, le concours de nouvelles a reçu un bel accueil, avec 91 participations, dont certaines venues du Cameroun et du Maroc.



Le festival a vocation à faciliter la participation de tous les publics, y compris les personnes éloignées de la lecture, grâce à une programmation d'animations variées et à la gratuité d'accès à l'ensemble du festival.

Les nombreux bénévoles, associations, partenaires, agents et médiathécaires se sont impliqués pour faire de ce rendez-vous biennal une réussite humaine et culturelle, basée sur de solides piliers : l'imaginaire, le rapport au livre, la dynamique culturelle, sociale et touristique du territoire.

Rendez-vous est pris en 2027 pour l'édition suivante !



▼ CHALLENGES SPORTIFS : REMISE DE RÉCOMPENSES

Le Pays de Châteaugiron Communauté, dans le cadre de son challenge sportif, a organisé une soirée de remise de récompenses à la salle intercommunale Vitalia, le 21 novembre 2025.

Cette soirée, commune aux courses pédestres et cyclistes pour la 5^e fois consécutive, a permis de récompenser 17 lauréats (6 sur la partie pédestre et 11 sur la partie cycliste). À travers ces courses qui animent, mettent en valeur la richesse du territoire et qui ont regroupé près de 2500 sportifs, ce sont les communes, les référents de ces courses, leurs bénévoles et le dynamisme du tissu associatif local qui sont mis à l'honneur.



▼ CIRCUIT DU PATRIMOINE : DES BULLES SONORES À SERVON-SUR-VILAINE



Le 25 octobre 2025, les bulles sonores du circuit du patrimoine de Servon-sur-Vilaine ont été inaugurées. Le circuit de 4,4 km, au départ des anciennes halles, est composé de 7 panneaux d'interprétation pour partir à la découverte du patrimoine historique de Servon-sur-Vilaine.

Depuis 2023, des bulles sonores sont mises en place petit à petit sur les circuits du patrimoine du Pays de Châteaugiron Communauté. Elles permettent d'accéder, grâce au smartphone, à des témoignages, anecdotes, récits, inspirations, sons, etc. autour de ce patrimoine.

Les circuits de Châteaugiron et de Domloup en bénéficient déjà, afin de valoriser le patrimoine bâti, naturel et culturel du Pays de Châteaugiron Communauté.

Renseignements auprès de l'Office de Tourisme Intercommunal du Pays de Châteaugiron : www.tourisme-paysdechateaugiron.bzh

COUP D'ŒIL

▼ UN JEU POUR PLONGER AU CŒUR DE L'AVENTURE MÉDIÉVALE

La Destination Rennes et les Portes de Bretagne dévoile un nouveau jeu original et immersif qui invite à découvrir autrement l'histoire des Marches de Bretagne et ses sites médiévaux.

Le jeu de plateau, nommé « **Aux Portes du Duché** », poursuit une démarche historique – faire découvrir l'histoire méconnue des Marches de Bretagne – et touristique, en valorisant le patrimoine médiéval local. Imaginé dans le cadre du réseau l'Aventure Médiévale, il propose, de manière ludique, de (re)découvrir 13 sites emblématiques du territoire, et notamment la ville et le château de Châteaugiron.

Conçu et fabriqué en France, selon la charte Ethik & Ludik, il est disponible à l'achat à l'Office de Tourisme Intercommunal à Châteaugiron et dans les boutiques du réseau de l'Aventure Médiévale. À partir de 14 ans.

▼ LES HÉROS DE LA LECTURE

Le réseau des médiathèques du territoire s'associe à nouveau avec la librairie La Courte Échelle à Rennes, pour promouvoir et développer la lecture chez les enfants.

Pour cette édition 2026 du prix littéraire jeunesse « Les Héros de la lecture », les enfants sont invités à voter pour leur livre favori, parmi deux sélections de cinq ouvrages (catégories 7-9 ans et 9-11 ans). En 2024, 390 enfants avaient participé, sans compter les 246 adultes pour le « prix des parents ».

Inscription gratuite, du 5 janvier au 15 mars, dans les médiathèques du Pays de Châteaugiron Communauté ou auprès de la librairie La Courte Échelle.

Fin des votes : 7 juin | Annonce des résultats : mi juin





▼ LES ANIMATIONS DU RELAIS PETITE ENFANCE

Le 18 novembre, le Relais Petite Enfance (RPE) du Pays de Châteaugiron Communauté a organisé une soirée ciné-débat consacré aux pleurs du jeune enfant.

Cet événement, proposé en lien avec le cinéma Paradisio, a débuté par la projection du film documentaire *Ces pleurs qui nous lient*, réalisé par l'association « Préparons demain ». Un regard sensible et éclairant, sur ce sujet souvent source de questionnements pour les parents et les professionnels. Sans culpabiliser, le documentaire a mis en valeur le rôle des larmes, que l'on comprend autrement à la lumière des dernières avancées scientifiques.

La soirée s'est poursuivie par un temps d'échanges animé par les puéricultrices de la Protection Maternelle et Infantile. Près de 80 participants ont ainsi pu partager leurs expériences et leurs interrogations. « *Malgré leur connotation négative, les pleurs ont une fonction d'élimination du stress ; ils permettent au tout-petit de renforcer son lien d'attachement,* » a souligné l'équipe de puéricultrices, avant de rappeler que la notion de caprice n'existe pas chez le jeune enfant.

Cette soirée s'inscrit dans la mission du Relais Petite Enfance : informer, accompagner et créer des espaces de réflexion pour mieux comprendre les besoins des tout-petits. En favorisant ces échanges, le RPE contribue à renforcer les pratiques bienveillantes et à soutenir les familles et les professionnels dans leurs défis quotidiens.

À l'occasion des fêtes de fin d'année, le RPE a également proposé un spectacle de Noël en décembre, pour tous les enfants fréquentant les ateliers d'éveil des 5 communes.



Contact :

Relais Petite Enfance
16 rue de Rennes 35410 Châteaugiron
02 99 37 08 53 - relais.petiteenfance@pcc.bzh

▼ LES ENJEUX DU HANDICAP PSYCHIQUE ET DE LA SANTÉ MENTALE



Le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine et le Pays de Châteaugiron Communauté sont engagés dans une démarche d'Accueil Social Inconditionnel de Proximité (ASIP). C'est dans ce cadre qu'un temps fort, consacré aux enjeux du handicap psychique et de la santé mentale, a réuni plusieurs partenaires, le 27 novembre à Servon-sur-Vilaine, en salle Familia.

Cette rencontre annuelle visait à renforcer la culture commune de l'accueil et de l'accompagnement des personnes en situation de handicap psychique. Elle a également abordé la question de la santé mentale, tout en valorisant les dynamiques partenariales locales.

Cinquante professionnels de terrain se sont ainsi retrouvés pour une demi-journée d'échanges. Une table ronde, des ateliers participatifs et un forum de plusieurs stands ont permis de partager des repères concrets pour améliorer l'accueil et

l'orientation des personnes en situation de handicap psychique ou traversant une détresse mentale. À travers des mises en situation, les participants ont pu identifier les postures professionnelles les plus adaptées, mieux connaître les relais et ressources disponibles, mais aussi déconstruire certaines représentations.

La rencontre a abouti à de premières pistes d'actions et plusieurs points de vigilance ont été identifiés, pour une prise en charge plus juste, plus efficace et plus humaine.



▼ DÉCÈS D'UN PROCHE : FRANCE SERVICES VOUS ACCOMPAGNE DANS LES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Après un décès, les démarches administratives peuvent sembler complexes. Sans remplace la démarche de succession chez un notaire, les conseillères France Services sont disponibles pour vous aider, gratuitement et près de chez vous.

Elles peuvent vous accompagner pour :

- signaler le décès aux organismes (CAF, CPAM, caisses de retraite...);
- comprendre et réaliser les démarches liées aux impôts, notamment la déclaration de succession et la première déclaration en tant que veuf/veuve;
- vérifier les droits éventuels à une pension de réversion;
- utiliser les services en ligne ou gérer les courriers administratifs reçus.

Elles ne remplacent pas le notaire, mais vous guident pour rassembler vos documents, comprendre les étapes de la succession et vous orientent vers les bons interlocuteurs.

Un service de proximité

Ouvert à tous et installé au siège du Pays de Châteaugiron Communauté, France Services offre un accompagnement neutre et gratuit, dans de nombreuses démarches du quotidien.



Pays de Châteaugiron Communauté

Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
– uniquement sur rendez-vous –
16 rue de Rennes, Châteaugiron
02 99 37 97 08 – france.services@pcc.bzh

▼ ZOOM SUR LE SERVICE TECHNIQUE INTERCOMMUNAL

Un atelier technique communautaire est en construction à Châteaugiron (ZA du Pavail - commune déléguée de Saint- Aubin du Pavail). Il accueillera le service technique : bureaux des techniciens, locaux techniques de stockage, locaux sociaux dédiés aux équipes en charge des espaces verts, de la voirie, de l'événementiel, des bâtiments et de l'entretien.

La mise en service du bâtiment est prévue fin 2026.



Le saviez-vous ?

Le service technique intercommunal est en charge de :

- l'entretien courant de **30 bâtiments**, comme les salles Tréma ou Vitalia par exemple ;
- l'entretien de **5 espaces naturels** et **13 sentiers** de promenade ;
- la gestion logistique des **manifestations et événements** communautaires ;
- l'entretien du **parc de véhicules** ;
- l'entretien des **espaces verts**.



▼ LA GASTRONOMIE LOCALE MISE À L'HONNEUR À SERVON-SUR-VILAINE



Depuis six ans, la fête de la Saint-Denis met à l'honneur l'alimentation durant toute une semaine. Entre gastronomie et actions de sensibilisation au bien manger, ce temps fort est co-organisé par les agriculteurs, les artisans-commerçants et le comité des fêtes de Servon-sur-Vilaine.

Le choix d'un thème agricole – cette année le bois – donne une couleur particulière à chaque édition, et permet de rapprocher producteurs agricoles et consommateurs autour de moments de rencontre et de sensibilisation : repas à thème à la cantine, animations au centre Arlequin et à la médiathèque.

La Saint-Denis a également vocation à faire découvrir le savoir-faire local, lors d'une journée dédiée aux artisans commerçants. A ce titre, un repas gastronomique, convivial et solidaire a également rassemblé les talents culinaires de plusieurs artisans locaux : potée de Jonathan Jaunet, boucher et médaille de bronze au Salon de l'Agriculture, fromages de la Maison Chenard, l'art du cake design (gâteaux sur-mesure) de Jefe Saah, et la pâtisserie inclusive, sans lactose, de Dilya's cake. Les recettes de la soirée ont été reversées à l'association Action Kiêthon, qui soutient des familles concernées par l'autisme.

Un événement qui s'inscrit dans la démarche du Projet Alimentaire Territorial (PAT), qui vise à fédérer les différents acteurs d'un territoire autour de la question de l'alimentation, contribuant ainsi à la prise en compte des dimensions sociales, environnementales, économiques et de santé de ce territoire.

▼ LE JARDIN AU NATUREL

L'association Jardin au naturel est un atelier de la Caravane MJC (la Maison des jeunes et de la culture) de Servon-sur-Vilaine. Ses 35 adhérents s'investissent, tout au long de l'année, pour échanger, partager, s'entraider autour des pratiques biologiques dans le jardin et cultiver la convivialité. « *La vie de notre groupe, c'est aussi, tout au long de l'année, le lien que nous gardons entre nous et avec notre environnement, naturel, humain, culturel, associatif, à travers le partage, les dons, les échanges, la découverte* » explique un bénévole.

Ses activités ont démarré durant la période du Covid. Au cours de l'année 2025, l'association a facilité le partage de plantes, fruits, légumes : des nèfles au kéfir de fruits, en passant par des nénuphars, potentilles arbustives, bulbes de safran. Elle a également organisé une séance de broyage de branches, un atelier compote de pommes et de prunes ou encore la visite du jardin de Stéphane Marie de l'émission *Silence, ça pousse*. L'association relaie des informations sur différents événements culturels en lien avec l'activité du groupe. Elle propose également des échanges de recettes (sorbet de cassis, pickles de courgettes...), partage des conseils pratiques (culture du persil...).

Cette initiative illustre une partie des enjeux du Projet Alimentaire Territorial : rapprocher producteurs et habitants, soutenir une agriculture locale dynamique et permettre à chacun d'accéder à des produits du territoire.



Pour tout renseignement sur le Projet Alimentaire Territorial :
Emmanuelle MARIVAIN
02 99 37 08 58 / e.marivain@pcc.bzh

▼ LES CAFÉS DE L'EMPLOI

Entre septembre et novembre, le point accueil emploi (PAE) du Pays de Châteaugiron Communauté a accueilli 7 participants lors des rencontres mensuelles et 20 participants à l'occasion de deux visites d'entreprises, organisées à Team Ouest Distralis et au Château des Pères.

La visite au sein de Team Ouest Distralis a généré l'embauche de deux des participants, l'une en CDD et l'autre en stage. Les visites mensuelles d'entreprises reprendront dès février 2026, sur inscription au PAE.



Cafés de l'emploi à venir :

- 8 janvier : Nouvel outil France Travail "MétierScope"
- 5 février : Les bénéfices et intérêts d'une visite d'entreprise
- 5 mars : Convaincre en entretien d'embauche

Au PAE - antenne de Noyal-sur-Vilaine, de 10h à 12h, sans inscription.
Les Cafés de l'emploi sont co-animés par le PAE et We Ker.

▼ WE RECRUIT

La diffusion des offres d'emploi proposée par le Point Accueil Emploi du Pays de Châteaugiron Communauté a évolué depuis septembre 2025. Celles-ci sont désormais relayées sur la plateforme We Recruit, commune à d'autres partenaires de l'emploi, offrant une visibilité plus étendue sur les opportunités d'emploi locales.

- Plateforme We Recruit accessible via le site du Pays de Châteaugiron Communauté.
- L'équipe du Point Accueil Emploi est disponible pour vous accompagner dans son utilisation.

Comment y accéder ?
Via le site internet du Pays de Châteaugiron Communauté.



www.communaute.paysdechateaugiron.bzh

▼ JOBS D'ÉTÉ 2026



Le **Point Accueil Emploi** organise une nouvelle session des jobs d'été destinée aux personnes en recherche d'un emploi saisonnier. Candidats, venez rencontrer des employeurs locaux ayant des besoins en recrutement pour cette saison estivale, **le mardi 14 avril**, au PAE de Noyal-sur-Vilaine. La journée se déroulera en deux temps :

- le matin de 9h à 12h30 : informations collectives, présentations d'entreprises et des postes à pourvoir ;
- l'après-midi de 14h à 17h : session job dating et entretiens individuels.

Inscriptions avant le
10/04/2026.

Informations et inscriptions auprès du PAE :
pae@pcc.bzh, 02 99 37 39 10 (Châteaugiron),
02 99 37 58 76 (Noyal-sur-Vilaine).



PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi)



Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est un document qui planifie et organise le développement d'un territoire. Il fixe les règles pour l'aménagement et l'utilisation des sols et traduit les projets et ambitions des habitants, des élus et des acteurs locaux pour les 10 à 15 prochaines années. L'objectif est de répondre aux besoins actuels tout en anticipant ceux du futur, dans le respect des ressources naturelles, agricoles et énergétiques du territoire.

Le PLU définit les grandes orientations sur différents thèmes : habitat, mobilité, commerce, développement économique, agriculture, paysage... Il contribue également à renforcer l'attractivité économique, commerciale et touristique, pour soutenir le développement du territoire.

Aujourd'hui, toutes les communes du Pays de Châteaugiron Communauté disposent d'un PLU. Mais face aux évolutions sociales, économiques et environnementales, il est devenu nécessaire de changer d'échelle. Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) permet de construire collectivement une vision et un projet de territoire cohérent, durable et partagé, adapté aux enjeux locaux et aux besoins des habitants actuels et futurs.

Le passage à l'échelle intercommunale repose sur une volonté politique commune : penser le territoire dans sa globalité, tout en respectant les identités et spécificités locales, et en affirmant la coopération et la solidarité entre communes. C'est dans cet esprit que, lors du conseil communautaire du 18 septembre 2025, les élus ont lancé la procédure d'élaboration du PLUi.

Jacky Lechâble, Vice-Président en charge
de l'Habitat et de l'Urbanisme,
de la Petite enfance et de l'Action sociale.



QU'EST-CE QU'UN PLUI ?

Le PLUi définit les grandes orientations d'aménagement et d'urbanisme à l'échelle intercommunale : logement, mobilité, commerce, économie, agriculture, paysages, consommation d'espace...

Son rôle principal est de déterminer la constructibilité de chaque parcelle pour mettre en œuvre le projet intercommunal, en concertation avec les habitants et dans le respect du développement durable. Ces orientations sont traduites dans un règlement écrit et graphique.



Concrètement, le PLUi comprend quatre documents principaux :

1. Le rapport de présentation : il explique le projet dans sa globalité et présente une analyse de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

2. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) : c'est la pièce centrale du PLUi. Il fixe les priorités pour le développement durable : aménagement, équipements, mobilité, protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, continuités écologiques... Il définit aussi des objectifs de sobriété foncière*, pour limiter la consommation de l'espace.

3. Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) : elles détaillent les actions nécessaires pour mettre en valeur le paysage, préserver le patrimoine, réaliser des projets de renouvellement urbain, ou développer certains quartiers.

4. Le règlement : il fixe par zone les règles d'utilisation du sol permettant d'atteindre les objectifs du PADD. Il comprend une partie écrite et une partie graphique (plan de zonage**).

En résumé, le PLUi est un outil juridique et pratique qui s'impose à tous, personnes physiques et morales, pour toutes les demandes d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable, certificat d'urbanisme...). Il permet d'organiser le territoire pour qu'il reste attractif, durable et vivant, tout en préservant ses ressources et son identité.



*C'est quoi la sobriété foncière ?

La réglementation française demande de limiter l'étalement urbain afin de protéger les espaces naturels, agricoles et forestiers. Cela implique de valoriser et densifier les zones déjà urbanisées plutôt que de consommer de nouveaux espaces.



**Qu'est-ce que le plan de zonage ?

Après approbation du PLUi, le territoire du Pays de Châteaugiron Communauté sera découpé en zones définies en fonction de leur usage.

A : zones agricoles

N : zones naturelles : forêts, étangs, zones humides...

U : zones urbanisées (bourgs, hameaux, zones d'activité, espaces pavillonnaires)

AU : zones à urbaniser (projets futurs)

Les règles de construction diffèrent selon la zone. Avant de déposer une demande d'autorisation (permis de construire, déclaration préalable...), il est important de se renseigner auprès de sa mairie.



La réglementation prévoit que le PLUi vise à :

- Harmoniser les règles d'urbanisme sur tout le territoire.
- Définir les droits à construire dans les zones urbaines, agricoles, naturelles ou à projet.
- Fixer l'emplacement des futures zones constructibles, voiries et équipements publics.
- Protéger le milieu naturel, le patrimoine bâti et intégrer les contraintes légales.
- Optimiser la construction, la densification et la réhabilitation, tout en limitant la consommation d'espace.

LES ÉTAPES D'ÉLABORATION D'UN PLUI

1. Études et diagnostic : analyser le territoire, identifier ses atouts et enjeux.

2. Débats et construction du PADD : les élus des communes et de l'intercommunalité définissent la stratégie commune.

3. Définition des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) et élaboration du règlement sur l'ensemble du territoire intercommunal.

4. Une délibération en conseil communautaire permet d'arrêter le projet de PLUi. Un bilan de la concertation menée jusqu'alors est présenté et validé par les élus.

5. Enquête publique : les habitants sont informés et peuvent donner leur avis ou proposer des suggestions.

6. Modifications et approbation : le PLUi est ajusté selon les observations puis approuvé par le conseil communautaire.

L'élaboration du PLUi dure environ **trois ans**, entre études, concertation et approbation.

Septembre 2025 à mars 2026	Avril 2026 à Automne 2026	Fin 2026	Début 2027	Courant 2027	1 ^{er} trimestre 2028
Diagnostic	Débats et construction	Définition des OAP	Délibération	Enquête publique	Approbation

LA PARTICIPATION DES ÉLUS ET DES HABITANTS

Les élus municipaux et communautaires sont associés à chaque étape, grâce à une charte de gouvernance qui garantit le respect de l'identité et des spécificités de chaque commune.

Pour les habitants et porteurs de projets, le PLUi permet de vérifier où et comment construire sur le territoire. Il garantit une vision globale, réfléchie à long terme, pour le logement, l'environnement, l'économie et les paysages. Les enjeux de qualité de vie et environnementaux sont intégrés (préservation des milieux, gestion des eaux, performance énergétique).

Pour l'usager, cela se traduit concrètement par des règles et recommandations sur des projets du quotidien : construction de clôture, extension de maison, piscine, plantation de haie ou aménagement de jardin. Le PLUi peut préciser l'aspect des constructions à utiliser ou les essences végétales à privilégier, afin de respecter l'identité paysagère et la biodiversité du territoire. Avant tout projet, il est donc important de se renseigner auprès de sa mairie pour savoir ce qui est autorisé ou conseillé.





LA CONCERTATION AVEC LE PUBLIC

- Un dispositif de concertation a été mis en place pour vous permettre de participer à la réflexion et aux débats avec :
- **Cahier de concertation** : disponible en mairie et au siège de la communauté de communes.
 - **Informations régulières** : articles dans la presse locale, magazine, site internet et lettre d'information.
 - **Panneaux d'information** : pour suivre l'avancement étape par étape.



La compétence urbanisme reste communale. Le maire continue de délivrer les permis de construire.

Les conseillers municipaux demeureront les interlocuteurs des habitants dans les communes et ils seront investis dans la gouvernance en restant maîtres des décisions locales.



Retour sur les premiers ateliers participatifs :

Plus de 25 habitants du territoire ont pu exprimer leur perception du territoire intercommunal sur les thématiques de la mobilité, de l'environnement et des formes urbaines.

De nouveaux ateliers ouverts à tous seront organisés lors des prochaines phases d'élaboration du PLUi.



Comment puis-je donner mon avis ?

- Une **adresse mail** dédiée et un **registre de concertation** (disponible dans votre mairie au format papier ou sur une plateforme dématérialisée), vous permettront de faire part de vos commentaires ou questions.
- 

Accédez au registre ici ou sur www.registre-dematerialise.fr/6774/documents
- Des **ateliers participatifs** et des **réunions publiques** (à l'échelle communale ou intercommunale) vous seront proposés tout au long de la démarche pour recueillir vos contributions sur le projet de PLUi.



Contact

Une **adresse mail à retenir** pour poser vos questions ou nous faire part de vos remarques :

elaboration.plui@pcc.bzh



▼ AIR INTÉRIEUR : ADOPTEZ LES BONS RÉFLEXES !

Nous passons la majeure partie de notre vie en intérieur : à la maison, au travail, à l'école ou dans les transports. Selon le ministère de l'Écologie, cela représente en moyenne 85% de notre temps. Pourtant, l'air que nous respirons dans ces lieux n'est pas toujours de bonne qualité et peut provoquer divers troubles, allant de simples gênes (fatigue, maux de tête, irritations) à des pathologies plus sérieuses, notamment pour les populations sensibles comme les enfants, les personnes âgées ou les personnes immunodéprimées.



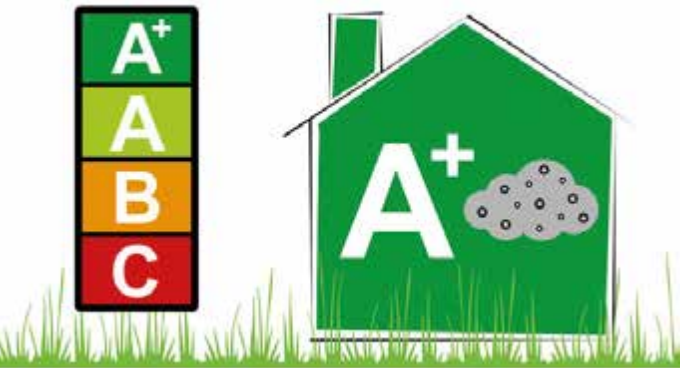
Les sources de pollution intérieure sont multiples. Elles proviennent notamment des matériaux de construction, des revêtements ou du mobilier, mais aussi de nos activités quotidiennes : entretien, cuisine, bricolage. À cela s'ajoutent les défauts d'entretien des appareils à combustion ou d'une ventilation insuffisante, qui favorisent l'accumulation de substances indésirables dans l'air.



Face à ce constat, certaines actions simples permettent d'améliorer la qualité de l'air intérieur.

- La première consiste à renouveler l'air : ouvrir les fenêtres au moins dix minutes par jour, été comme hiver, même en présence d'une VMC, et plus encore lors des activités génératrices de polluants.

ÉMISSIONS DANS L'AIR INTÉRIEUR



- Une ventilation efficace, qu'elle soit naturelle ou mécanique (VMC), assure un renouvellement d'air continu et limite l'humidité.
- Il est également recommandé de choisir des produits d'entretien porteurs de labels environnementaux reconnus, de restreindre l'usage des parfums d'ambiance, encens ou bougies, et d'adopter des réflexes de protection lors des travaux de bricolage (protection des voies respiratoires).
- L'entretien régulier des équipements (appareils à combustion, VMC), en respectant les consignes des fabricants et en recourant à des professionnels qualifiés, demeure essentiel pour réduire les risques.
- Enfin, il est conseillé de se référer à l'étiquette indiquant le niveau d'émission de polluant (COV) présent dans les produits de bricolage et de décoration.

Respirer un air plus sain n'est pas un luxe, mais une nécessité. Les bénéfices dépassent largement le simple confort : un environnement intérieur de meilleure qualité favorise le bien-être, diminue les risques d'allergies et de maladies respiratoires, et participe à une meilleure qualité de vie au quotidien. Prendre soin de l'air que l'on respire, c'est préserver sa santé et celle de ses proches, aujourd'hui et pour demain.



▼ Majorité intercommunale



Dans le cadre de la période pré-électorale, le groupe de la majorité a choisi de ne pas s'exprimer dans le magazine.



▼ Un nouveau souffle pour le Pays de Châteaugiron

Vers un PLUi : Le futur de notre territoire se dessine ensemble

Les cinq communes de notre intercommunalité ont lancé l'élaboration de leur Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Ce document stratégique définira, pour les années à venir, la vision partagée de l'aménagement et du développement. Il abordera des thèmes cruciaux : habitat, mobilités, économie, environnement, et la préservation de nos espaces naturels et agricoles.

Le PLUi devra intégrer l'objectif majeur de la loi Climat et Résilience : atteindre le « Zéro Artificialisation Nette » (ZAN) des sols d'ici 2050. Chaque projet devra donc préserver au maximum nos terres pour assurer une gestion foncière plus sobre.

Un cabinet accompagne actuellement les élus dans la phase de diagnostic. Cette étape est essentielle : elle consiste à analyser les situations communales, à évaluer les PLU existants, et à identifier les grands enjeux thématiques pour le futur document.

Les habitants seront prochainement invités à s'exprimer lors des étapes de concertation. Nous espérons une large participation à ce projet structurant pour le développement du territoire.

Ensemble, construisons un PLUi ambitieux, capable de répondre aux défis de demain.

Selon l'article L. 2121-27-1 du CGCT, les élus disposent, même en période électorale, d'un espace d'expression dans les bulletins. Le contenu relève de notre seule responsabilité et son usage est notre choix.



▼ Pour une communauté de communes écologique et solidaire

Pôle d'échange multimodal, un projet conçu sans les usagers

Faire de la gare de Noyal-sur-Vilaine un pôle d'échanges multimodal est une initiative que nous soutenons. Y encourager les déplacements actifs (marche, vélo...) comme l'appelle de ses vœux le président du PCC, nous ne pouvons qu'adhérer.

Mais pour cela, il faut assurer à chaque mode de transport, un accès sécurisé à ce pôle. La solution actuellement retenue pour la rue de la gare ne garantit pas aux cyclistes une sécurité suffisante. En effet il s'agit d'un chaudiou, c'est-à-dire de chaque côté de la chaussée, une simple bande cyclable sur laquelle voitures et cars empièteront pour se croiser. Une meilleure solution existe : créer une véritable piste cyclable séparée de la chaussée au sud de la rue de la gare, une sécurité accrue, une seule traversée de rue pour les cyclistes.

Nous regrettons que l'élaboration de ce projet se soit faite en vase clos au sein d'un comité de pilotage hors sol. Encore une fois, l'expertise d'usage des élus ou des citoyens pratiquant le vélo au quotidien n'a pas été sollicitée. Si, dans le cadre de la consultation publique, ceux-ci ont pu émettre des avis, ils arrivent trop tard pour pouvoir changer significativement le projet. Sur cet aménagement cyclable, le président a cependant laissé la porte ouverte à un changement. Espérons que la commune s'en saisisse...

▼ JOURNÉE D'OUVERTURE EUROPÉENNE AU COLLÈGE



La Maison de l'Europe de Rennes et Haute-Bretagne (MDE 35) accompagne, par des actions concrètes sur le terrain, les jeunes et les collectivités pour utiliser deux dispositifs européens :

- le Corps européen de solidarité, qui engage les jeunes de 18 à 30 ans désireux d'aider les autres à réaliser leurs projets en Europe ;
- et Erasmus+, qui inclut un volet Jeunesse et Sport consacré aux activités d'éducation non formelles et informelles.

Dédié aux sociétés ouvertes, démocratiques, égalitaires et inclusives, le programme CERV (Citoyens, Égalité, Droits et Valeurs) accompagne les collectivités souhaitant développer des partenariats favorisant la participation démocratique, civique et sociale des citoyens.

Le 27 novembre, dans le cadre du Parcours Européen proposé aux élèves, Youenn Louedec-Debroise, salarié de la MDE 35 – EUROPE DIRECT, et Marie Junkerová, stagiaire et citoyenne tchèque, ont proposé

trois activités au sein du Collège Sainte-Croix - une journée rendue possible par Madame Le Pape, enseignante au collège, avec le soutien du Pays de Châteaugiron Communauté et du Relais Europe de la MDE 35. Une soixantaine d'élèves ont pu, selon le niveau des classes, se questionner sur la signification de l'Union européenne, travailler sur les drapeaux et les symboles des pièces de monnaie, ou encore participer à des quiz interactifs. Au programme : la construction européenne, les institutions européennes, l'impact de l'UE dans leur quotidien, la découverte de la République tchèque, l'actualité européenne. Le tout en français et en anglais.

En savoir plus sur les opportunités de l'Union européenne proposées aux collectivités.

www.maison-europe-rennes.org



▼ L'ORDRE DU JOUR DU DERNIER CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 décembre 2025 :

- Mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n° 2 du PLU de Servon-sur-Vilaine
- Décision de ne pas soumettre à évaluation environnementale le projet de modification simplifiée n° 2 du PLU de Servon-sur-Vilaine
- Révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays de Rennes : avis du Pays de Châteaugiron Communauté sur le projet de SCoT arrêté
- Dispositif de covoiturage : renouvellement de l'enveloppe de financement des conducteurs
- Garantie d'emprunt : projet Espacil Habitat à Châteaugiron
- Adhésion au Programme Terres de Sources
- Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2026-2032
- DSP Inoxia : évolution du tarif natation scolaire du 1er degré
- Réseau des médiathèques : politique documentaire concertée
- Ouverture de la participation du public par voie électronique dans le cadre de la création de la Zone d'Aménagement Concerté « Les Portes de Bretagne 2 »
- Encadrement des ouvertures des commerces les dimanches et jours fériés 2026
- Décision modificative n°1 des budgets annexes



- Clôture du budget annexe « Zones tertiaires - Parc des Vents d'Ouest »
- Clôture du budget annexe « ZA La Richardière »
- Budget annexe « SPANC » : nouvelle dénomination
- Avance remboursable du budget principal vers le budget annexe « Assainissement collectif et non collectif »
- Convention de partenariat et de groupement de commandes pour la mise à jour du fond du Plan Corps de Rue simplifié (PCRS)
- Statuts communautaires : mise à jour de l'intérêt communautaire
- Délibération de principe autorisant le remplacement de fonctionnaires ou d'agents contractuels absents (A/B/C) pour l'année 2026.



IDÉES DE SORTIE

OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL

EXPOSITIONS À LA P'TITE GALERIE

Du 9 janvier au 6 février - Sylvie Brouard - Sculpture et peinture

Plasticienne bretonne, Sylvie Brouard puise son inspiration sur la côte d'Émeraude. Elle fait renaître la matière pour la sublimer (raku, céramique, patine). Au hasard des chemins et des trouvailles, elle associe l'élément brut offert par la nature à ses créations humaines ou animales jouant sur les proportions et les disproportions.



Du 18 février au 11 mars - Mona André-Burato - Peinture

Le travail artistique de Mona André-Burato est une exploration de la continuité : une ligne qui ne s'arrête jamais. Elle bifurque, traverse, croise et rencontre, dessinant un mouvement incessant. Dans chaque œuvre, il y a toujours quelque chose à voir, à faire, à ressentir. Cette ligne, cette trace, c'est elle. Elle la représente, une projection de tout ce qu'elle a mis en œuvre dans sa vie. Son art illustre la vie sous toutes ses formes : l'organique, les réseaux internes, les connexions essentielles. Ces éléments prennent vie à travers une lumière éclatante et des couleurs vibrantes, qu'elle transforme et transcende.



VISITES GUIDÉES

Explorez le château de Châteaugiron pour découvrir toutes les facettes de cette ancienne forteresse médiévale ! Suivez le guide et profitez des visites organisées par l'office de tourisme intercommunal.

Visites classiques (l'Indémodable) : 14, 19, 20, 21, 24, 25 et 28 février.

Visite nocturne (La Nocturne) : 17 février

Visite flash, labellisée Tourisme & Handicap (l'Essentielle) : 18 février.

INFORMATIONS ET RÉSERVATIONS :

www.tourisme-paysdechateaugiron.bzh - 02 99 37 89 02

CHÂTEAUGIRON

INSPIRE / Installation végétale / Exposition

Du 17 janvier au 15 mars / Centre d'art les 3 CHA /

Par Lucie Reverdiau



Un paysage végétal à parcourir comme une promenade dans un univers poétique et onirique. Entre ancrage et élévation, les plantes, façonnées de branches de bouleau et de tissus d'écorce, se dressent ou flottent dans l'espace de la chapelle.

Un moment immersif hors du temps, où l'imaginaire s'ouvre à chaque pas.

Vernissage le 16 janvier à 18h30.

Organisation : Centre d'art Les 3 CHA, 02 99 37 08 24

HOLD-UP / Théâtre

30 et 31 janvier & 5, 6, 7 février à 20h45 / Le Zéphyr

1^{er} et 8 février à 15h / Le Zéphyr

Par Mal Y Passe / Une comédie de Jean Stuart.



Dans sa belle maison de campagne, Patrick s'apprête à passer un week-end en amoureux avec Monique, sa maîtresse.

Alors qu'il l'attend, son ami Emile débarque, accompagné de Vicky, une jeune starlette, puis arrivent sa femme et sa belle-mère.

Comme si cela ne suffisait pas, deux braqueurs font irruption après un hold-up pour échapper à la police...

Tarifs : 8 € / 4 € - de 12 ans

Organisation et renseignements : mal-y-passe.fr

DEPORTIVO - REPTILE / Musique

Jeudi 12 février à 20h30 / Le Zéphyr

Co-organisation : Le Zéphyr-Citédia – Ville de Châteaugiron

Après 7 ans de pause, Déportivo a surpris en remontant sur scène à la Cigale pour un concert complet et électrique. Loin d'un simple rendez-vous nostalgique, c'était une vraie célébration, portée par l'énergie du groupe et d'un public intergénérationnel.

Vingtenaires et quadras ont chanté ensemble les paroles de Jérôme Cou-danne. De Lyon à Rennes, de Paris à Brest, les concerts ont été pleins, joyeux et bordéliques. Avec deux nouveaux singles, *Revolution Benco* et *Per-du!*, le groupe montre que l'avenir est déjà en route.

Déportivo ne fait pas que revenir : il est là pour durer.

Tarifs : Prévente : 22 € ; sur place : 25 €

Renseignements : 02 99 37 41 93 – www.salle-lezephyr.fr

Billetterie : Office de Tourisme du Pays de Châteaugiron, Hyper U de Châteaugiron, dans les points de vente habituels (frais de location en sus) et sur place le soir-même, dans la limite des places disponibles.



FAUT PAS POUSSER PAPY ET MAMY DANS LES ORTIES ! / Théâtre

Vendredi 27 février à 18h30 / Le Zéphyr



Venez rire avec Mamy Ginette, drôle et connectée, et Papy Marcel, ronchon et *old school*. Elle adore les réseaux, lui préfère la pé-tanque.

Ensemble, ils forment un couple drôle et attachant, uni par l'amour et un sacré caractère.

Une comédie tendre et piquante sur la vieillesse, l'amour et le choc des générations. | Déconseillé -12 ans.

Tarifs : 20 € (17€ demandeur d'emploi, senior, étudiant, 12-16 ans)

Renseignements : 06 23 29 60 54 – ouragan.du.rire@gmail.com

Billetterie : Office de Tourisme du Pays de Châteaugiron, dans les points de vente habituels (frais de location en sus) et sur place le jour-même, dans la limite des places disponibles.

NOYAL-SUR-VILAINE

CES CHOSES QUI RESTENT / Danse

Samedi 31 janvier à 20h30 / L'intervalle

Cie Aniaan – Lise Dusuel



Naviguant entre danse hip-hop et danse contemporaine, *Ces choses qui restent* parle de nous, de ce qui nous traverse, nous construit et nous transforme. Une mise en perspective du sentiment d'appartenance et du besoin d'émancipation, d'évasion...

Avec la participation de GEM « Groupe En Mouvement ».

> Dans le cadre du festival Waterproof, plongez dans la danse ! Du 29 jan. au 8 fév.

Tarifs - Tout public : 14€ / 11€ / 9€

SOUS LA TABLE / Théâtre visuel

Mercredi 4 février à 9h30, 10h15, 11h, 15h45, 16h30 / L'intervalle

Les Zerkien

Ce spectacle invite les enfants et leurs proches à prendre place sous une table pour découvrir au-dessus d'eux un plateau formant un grand écran. Cette installation vivante propose aux spectateurs d'assister à un repas raconté à l'aide d'un jeu d'ombres et de formes colorées.

Tarifs - Dès 6 mois : 8€ / 6€



LA VIE EN VRAI (avec Anne Sylvestre) / Spectacle musical

Vendredi 13 février à 20h30

Marie Fortuit et Lucie Sansen / L'intervalle



Plus qu'un hommage, *La Vie en vrai* est une déclaration d'amour au répertoire d'Anne Sylvestre, ou comment son héritage poétique et politique résonne dans le parcours de deux artistes trentenaires.

Mêlant théâtre et musique, ce spectacle évoque sans détour et

souvent avec humour, le militantisme, la force de la sororité et du désir, la puissance de la création.

Un moment suspendu pour (re)découvrir ses chansons, comme un écho à toutes les vies de femmes.

Tarifs - Tout public, dès 12 ans : 14€ / 11€ / 9€

A photograph of three children running along a dirt path in a lush, green forest. The sun is shining brightly from the upper left, creating a warm, golden glow and long shadows on the path. The children are in motion, running towards the camera. The text 'Meilleurs Vœux' is overlaid in white on the left side of the image.

Meilleurs Vœux

2026



Pays de
Châteaugiron
Communauté